

Conseil municipal du 04 mai 2018

PRESENCES : M. André DERORY, M. Serge ADAMI, Mme Agnès LAURENDON, M. Serge MARCOUX, Mme Séverine CHAZELLE, Mme Audrey BESSAY, M. Stéphane PRAJALAS, M. Dominique BARTHOLIN, M. David BUISSON.

ABSENTS: Mme_Françoise DEYGAT, M. Julien CHAVAREN.

Mme Françoise DEYGAT donne pouvoir à M. David BUISSON

SECRETARE DE SÉANCE: M. David BUISSON

Ordre du jour :

- 1 /Classement voirie
- 2/ Adhésion au syndicat de la Vêtre
- 3/ Avenant Bail commerce pour la TVA
- 4/ Devis bâtiment commerce
- 5/ Feu d'artifice
- 6/ Encaissement chèque fonds Amacl
- 7/DGD commerce
- 8/Travaux non prévu au marché
- 9/Changement pompe au réservoir AEP
- 10/ Convention avec association « saintgeorgesencouzan2019 »
- 11/ Questions diverses

1/ Classement voirie

M le Maire informe les élus que pour pouvoir goudronner deux chemins (chemin vieux 207 mètres, chemin des plats 88 mètres), il convient de classer ces 2 chemins en voirie communale.

Mme BESSAY Audrey ne participe pas au vote.

Les élus à l'unanimité acceptent de classer ces 2 chemins en voirie communale dans le but de les goudronner.

2/ / Adhésion au syndicat de la Vêtre

M. le Maire informe l'ensemble des élus que le conseil doit se prononcer pour adhérer au syndicat de l'eau de la Vêtre. Le but étant de faire barrage à la prise de compétence de l'eau par Loire Forez Agglomération dans les années à venir.

Après débat et malgré le fait que les élus ne souhaitent pas que la compétence de l'eau parte à l'agglomération les élus à l'unanimité ne souhaitent pas adhérer au syndicat de l'eau de la Vêtre dans l'immédiat car la mise en œuvre est trop rapide et insuffisamment étudiée.

3/ Avenant Bail commerce pour la TVA

M. le Maire informe le conseil que pour récupérer la FCTVA sur les travaux du commerce, il faut être assujetti à la TVA sur les loyers. Il convient donc de faire 1 avenant au bail commercial entre Mme Badieu et la commune pour incorporer 20% de TVA sur le loyer.

Le conseil à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour la signature d'un avenant au bail commercial.

4/ Devis bâtiment commerce

M le Maire informe les élus, qu'il convient de réparer les descentes de chéneaux du bâtiment anciennement la poste. Un devis est présenté en conseil de l'entreprise ENGMAN pour un montant de 602 € (HT).

Les élus valident le devis d'un montant de 602 € pour la réparation des chéneaux.

5/ Feu d'artifice

M le Maire présente un devis de 2300 € pour le feu d'artifice de la fête patronale.

Après discussion, les élus souhaitent augmenter exceptionnellement la participation pour le feu d'artifice. La raison étant les 50 ans du comité des fêtes.

6/ Encaissement chèque fonds Amacl

M le Maire informe le conseil que la commune doit encaisser un chèque de 8054,64€ de l'assurance fond AMACL concernant les loyers restant pour le bail du bâtiment de chez Jacques ce qui correspond à 3 mois de loyer à hauteur de 80%.

Le conseil valide l'encaissement du chèque de 8054,64€.

7/DGD commerce

Les travaux du bâtiment anciennement la poste se termine il convient de valider plusieurs DGD d'artisans (décompte général et définitif).

Entreprise PERRET reste à payer 293,10 €

Entreprise EGP reste à payer 0 €

Entreprise des façades reste à payer 406 €

Entreprise Charrier reste à payer 14 500 €

Entreprise Dérory plomberie reste à payer 912,48 €

Les élus valident à l'unanimité l'ensemble de ses DGDs de fin de travaux.

8/ Travaux non prévu au marché bâtiment commerce

Il convient de valider un devis hors marché concernant la plomberie à savoir l'alimentation pour le gaz, alimentation machine à bière, alimentation évier + lave-vaisselle logement. Le montant de ces travaux en plus étant de 1752€.

Le conseil valide à l'unanimité ce devis hors marché.

9/ Changement pompe au réservoir AEP de la Place

M le Maire informe qu'il convient de changer la pompe au réservoir de l'alimentation en eau potable.

Le devis est de 1006, 37 € (HT) pompe + installation comprise.

Les élus valident à l'unanimité ce devis pour le changement de la pompe du réservoir de la Place.

10/ Convention avec association « saintgeorgesencouzan2019 »

Pour l'organisation des st Georges de France en 2019 et pour permettre à l'association de payer les acomptes, la commune souhaite ouvrir une ligne de trésorerie de 20 000 € pour permettre ces paiements.

L'association s'engage à rembourser la totalité de la somme dès la manifestation terminée.

Il convient d'établir une convention entre la mairie et l'association.

M. BUISSON David ne participe pas au vote.

Les élus acceptent à l'unanimité la signature de cette convention.

11/ questions diverses

1. Appel à projets revitalisation des centres bourgs.

Loire Forez Agglomération peut financer 50% des études destinées à la revitalisation des centres bourgs.

Un appel à candidature est lancé et doit se clôturer début juin. Seul quelques communes seront retenues.

Après débat, les élus ne souhaitent pas pour l'instant remplir le dossier.

2. Convention pour la ZAE (zone d'activité économique)

Il convient de signer une convention de mise à disposition avec la commune pour l'entretien des espaces verts de la ZAE.

Les élus valident à l'unanimité la signature de cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire remercie les personnes présentes et clos l'assemblée.

